



- DESTINATAIRES:** Points de contact du Codex  
Points de contact des organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex
- EXPÉDITEUR:** Secrétariat, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires  
Commission du Codex Alimentarius  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome (Italie)
- OBJET:** **Demande d'observations sur l'examen des normes relatives aux poissons et aux produits de la pêche**
- DATE LIMITE:** **20 février 2026**

## CONTEXTE

1. En préparation de la 48<sup>e</sup> session (2025) de la Commission du Codex Alimentarius, le secrétariat du Codex, en collaboration avec le secrétariat hôte du Comité du Codex sur les poissons et les produits de la pêche (CCFFP), a procédé à un examen des 24 normes relatives aux poissons et aux produits de la pêche, afin d'évaluer leur conformité au *Manuel de procédure du Codex*, notamment en ce qui concerne la présentation des normes<sup>1</sup>.
2. La Commission, à sa 48<sup>e</sup> session, est convenue d'examiner les normes relatives aux poissons et aux produits de la pêche pour s'assurer qu'elles sont à jour en termes de plan de présentation, d'exactitude taxonomique et de corrélation avec les textes du Codex élaborés plus récemment<sup>2</sup>.
3. Le secrétariat du Codex a préparé une lettre circulaire (CL 2026/17-FFP) sollicitant des observations à cet égard afin de faciliter les débats qui se tiendront lors de la 37<sup>e</sup> session (2026) du CCFFP sur l'examen des normes relatives aux poissons et aux produits de la pêche.

## DEMANDE D'INFORMATIONS ET D'OBSERVATIONS

4. Les membres du Codex et les observateurs sont invités à examiner les questions figurant à l'annexe I de la présente lettre circulaire et à formuler des observations à leur sujet.

## INDICATIONS GÉNÉRALES RELATIVES À LA COMMUNICATION D'OBSERVATIONS

5. Les observations doivent être soumises par les points de contact des membres du Codex et des observateurs au moyen du Système de mise en ligne des observations.
6. Les points de contact des membres du Codex et des observateurs pourront se connecter au Système afin de consulter le document qu'ils sont invités à commenter en cliquant sur «Entrer», sur la page «Mes révisions», une fois qu'ils se seront identifiés.
7. Les points de contact des membres du Codex et des observateurs sont priés de proposer des modifications et de fournir les observations et justifications correspondantes sur un paragraphe en particulier (sous les catégories suivantes: forme, fond contenu technique et traduction) et/ou sur l'ensemble du document (observations générales ou récapitulatives). On trouvera des indications supplémentaires sur les catégories et les types d'observations du Système dans la [Foire aux questions \(FAQ\)](#) (en anglais).
8. D'autres ressources concernant le Système, notamment le manuel de l'utilisateur et le petit guide, sont disponibles (en anglais) à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/fr/>.
9. Pour toute question concernant le Système de mise en ligne des observations, veuillez écrire à [Codex-OCS@fao.org](mailto:Codex-OCS@fao.org).

<sup>1</sup> CX/CAC 25/48/12 Rev.2, annexe II.

<sup>2</sup> REP25/CAC, paragraphe 112, alinéa iv.

## Annexe I

## EXAMEN DES NORMES RELATIVES AUX POISSONS ET AUX PRODUITS DE LA PÊCHE

**PLAN DE PRÉSENTATION DES NORMES EXISTANTES RELATIVES AUX POISSONS ET AUX PRODUITS DE LA PÊCHE**

Afin que les normes soient alignées sur le «Plan de présentation des normes Codex relatives à des produits» figurant dans le *Manuel de procédure du Codex*, il est proposé d'apporter des modifications à des sections spécifiques de certaines normes relatives à des produits.

**Section sur les contaminants**

1. Êtes-vous d'accord pour inclure une référence à la *Norme générale sur les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale* (CXS 193-1995) dans les normes suivantes? Si ce n'est pas le cas, veuillez sélectionner la ou les normes concernées dans la liste ci-dessous et expliquer pourquoi.

<b>CXS</b>	<b>Titre de la norme</b>
3-1981	<i>Norme sur le saumon en conserve</i>
36-1981	<i>Norme sur le poisson éviscéré et non éviscéré surgelé</i>
37-1991	<i>Norme sur les crevettes en conserve</i>
70-1981	<i>Norme sur le thon et la bonite en conserve</i>
90-1981	<i>Norme sur la chair de crabe en conserve</i>
92-1981	<i>Norme sur les crevettes surgelées</i>
94-1981	<i>Norme sur les sardines et produits du type sardines en conserve</i>
95-1981	<i>Norme sur les langoustes, langoustines, homards et cigales de mer surgelés</i>
119-1981	<i>Norme sur le poisson en conserve</i>
165-1989	<i>Norme sur les blocs surgelés de filets de poisson, de chair de poisson hachée et de mélanges de filets de chair de poisson hachée</i>
166-1989	<i>Norme sur les bâtonnets, les portions et les filets de poisson surgelés – panés ou enrobés de pâte à frire</i>
167-1989	<i>Norme sur les poissons salés et les poissons salés séchés de la famille des Gadidés</i>
189-1993	<i>Norme sur les ailerons de requin séchés</i>
190-1995	<i>Norme sur les filets de poisson surgelés</i>
191-1995	<i>Norme sur les calmars crus surgelés</i>
222-2001	<i>Norme sur les croquettes de poisson de mer et d'eau douce, crustacés et mollusques</i>
236-2003	<i>Norme sur les anchois bouillis salés séchés</i>
244-2004	<i>Norme sur le hareng de l'Atlantique salé et les sprats salés</i>

**Section sur l'hygiène**

2. Êtes-vous d'accord pour remplacer le titre de la section «Hygiène et manipulation» par «Hygiène» dans les sept normes suivantes? Si ce n'est pas le cas, veuillez sélectionner la ou les normes concernées dans la liste ci-dessous et expliquer pourquoi le titre «Hygiène et manipulation» devrait être maintenu.

<b>CXS</b>	<b>Titre de la norme</b>
94-1981	<i>Norme sur les sardines et produits du type sardines en conserve</i>
189-1993	<i>Norme sur les ailerons de requin séchés</i>
191-1995	<i>Norme sur les calmars crus surgelés</i>
302-2011	<i>Norme sur la sauce de poisson</i>
311-2013	<i>Norme sur le poisson fumé, le poisson aromatisé à la fumée et le poisson fumé-séché</i>
312-2013	<i>Norme sur les ormeaux vivants et sur les ormeaux crus et frais réfrigérés ou congelés destinés à la consommation directe ou à un traitement ultérieur</i>
315-2014	<i>Norme sur les produits frais et surgelés à base de coquilles Saint-Jacques ou de pétoncles crus</i>

### **Section sur les poids et mesures**

3. Êtes-vous d'accord pour inclure une section «Poids et mesures»<sup>3</sup> dans certaines normes relatives aux poissons et aux produits de la pêche ou dans l'ensemble de ces normes<sup>4</sup>? Veuillez préciser à quelle(s) norme(s) votre réponse se réfère et, si vous n'êtes pas d'accord avec l'inclusion d'une telle section, veuillez expliquer pourquoi.

### **Section sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage**

4. Êtes-vous d'accord pour remplacer le titre de la section «Échantillonnage, examen et analyses» par «Méthodes d'analyse et d'échantillonnage»? Si ce n'est pas le cas, veuillez indiquer la ou les normes concernées et expliquer pourquoi le titre «Échantillonnage, examen et analyses» devrait être maintenu.

### **Section sur les unités défectueuses et l'acceptation des lots**

5. Toutes les normes existantes relatives aux poissons et aux produits de la pêche comprennent des sections consacrées à la «classification des unités défectueuses» et à l'«acceptation des lots», bien que celles-ci ne figurent pas dans le «Plan de présentation des normes Codex relatives à des produits» du *Manuel de procédure du Codex*.

Êtes-vous d'accord pour envisager le déplacement des dispositions relatives aux unités défectueuses et à l'acceptation des lots dans d'autres sections, ou dans une annexe à la norme? Si ce n'est pas le cas, veuillez indiquer la ou les normes concernées et expliquer pourquoi les sections devraient rester telles quelles.

### **EXACTITUDE TAXONOMIQUE**

6. Avez-vous connaissance de la nécessité de mettre à jour des noms d'espèces figurant dans des normes relatives aux poissons et aux produits de la pêche?

Dans l'affirmative, veuillez préciser la ou les normes concernées et indiquer le nom d'espèce actuellement utilisé ainsi que le nouveau nom proposé. Veuillez également inclure les références des publications scientifiques étayant les mises à jour proposées.

### **CORRÉLATION AVEC LES TEXTES DU CODEX ÉLABORÉS PLUS RÉCEMMENT**

7. Avez-vous connaissance de la nécessité de mettre à jour, dans les normes relatives aux poissons et aux produits de la pêche, des références à des textes du Codex élaborés plus récemment?

Dans l'affirmative, veuillez préciser la ou les normes concernées et indiquer les références qui devraient être incluses.

### **AUTRES QUESTIONS**

8. Y a-t-il des textes du Codex relevant de la compétence du CCFFP qui, selon vous, doivent être révisés sur le plan technique afin d'évaluer s'ils sont à jour? Dans l'affirmative, veuillez préciser la ou les normes concernées et expliquer pourquoi une révision est nécessaire.

---

<sup>3</sup> D'après le *Manuel de procédure du Codex*, la section consacrée aux «Poids et mesures» devrait contenir toutes les dispositions relatives à ces caractéristiques, à l'exception des règles d'étiquetage, indiquer par exemple, le cas échéant, le remplissage des récipients, le poids, les caractéristiques dimensionnelles ou le nombre d'unités en fonction d'une méthode appropriée d'échantillonnage et d'analyse.

<sup>4</sup> Seule une norme relative aux poissons et aux produits de la pêche contient une telle section: la *Norme sur la sauce de poisson* (CXS 302-2011).